

DELIBERATION N° 2006/12-11 - CONTRATS URBAINS DE COHESION SOCIALE 2007-2009

Madame RAVON, rapporteur, indique à l'Assemblée que, dans la continuité du Contrat de Ville (2000-2006) signé par l'Etat, le Grand Nancy, les vingt communes, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) et la C.A.F., le Contrat de Cohésion Sociale marque l'engagement de chaque partenaire afin d'améliorer le « Vivre ensemble » avec et pour les habitants du Grand Nancy.

Ce contrat de cohésion sociale s'organise en cinq grands objectifs :

- promouvoir l'accès à l'emploi,
- développer la citoyenneté et mieux prévenir la délinquance,
- renforcer l'accès pour tous à un logement de qualité,
- mieux assurer l'égalité des chances,
- promouvoir l'intégration et lutter contre les discriminations.

Il comporte des projets de territoire concernant :

- 1 - Quartier de Mouzimpré à Essey-lès-Nancy,
- 2 - Quartier La Californie à Jarville-la-Malgrange,
- 3 - Les Provinces à Laxou,
- 4 - Quartier le Plateau de Haye sur Champ-le-Bœuf à Laxou-Maxéville,
Les Aulnes à Maxéville,
Le Haut-du-Lièvre à Nancy,
- 5 - Quartier Saint-Michel Jéricho à Malzéville-Saint-Max,
- 6 - Quartier Haussonville à Nancy,
- 7 - Quartier Jartom à Tomblaine,
- 8 - Quartier Les Nations à Vandoeuvre-lès-Nancy.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 18 voix pour et 7 abstentions (Groupe Ludres Autrement : Mmes BERTRAND, THIRIET, MM. GAUZELIN, LEFRANC et NOEL) et (Groupe Ludres Notre Ville : MM. SAUTROT et FRANOUX) :

- de donner un avis favorable au projet de Contrat de Cohésion Sociale 2007-2009.